



Loi sur les relations industrielles  
(L.R.N.-B., chap. I-4)

INTERVENTION CONSÉCUTIVE À UNE DEMANDE CONCERNANT LES  
DROITS DE SUCCESSEUR  
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Entre:

le requérant,

-et-

le défendeur.

---

(nom de l'intervenant)

désire intervenir dans les procédures dont est saisie la Commission relativement à une demande présentée par le requérant en vertu de l'article 60 de la loi le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_ .

Déclaration de l'intervenant:

1. a) Nom de l'intervenant:

b) Adresse:

c) Adresse aux fins de signification:

2. Intérêt de l'intervenant dans ces procédures:

3. Le requérant \*a \*n'a pas droit au recours demandé pour les raisons suivantes:

4. L'intervention est accompagnée des documents suivants:

5. L'intervenant désire présenter les observations suivantes:

\*6. Pages additionnelles annexées

a) Nombre de pages:

b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:

\*7. Outre la signification normale des documents relatifs à la présente intervention, l'intervenant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_ .

---

(signature et fonctions)

---

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.